

Apgis et Covéa

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) vient de donner son agrément à l'affiliation de l'APGIS à la SGAM Covéa et permet la signature des accords d'affiliation et de coopération.

L'obtention de cette autorisation administrative était la dernière étape préalable au rapprochement de l'APGIS et des enseignes du Groupe Covéa. Elle fait suite aux délibérations des Assemblées Générales qui se sont tenues en juin et juillet derniers et à l'autorisation donnée par l'Autorité de la Concurrence.

L'alliance sera dans un premier temps mise en oeuvre en privilégiant l'association des forces respectives de MAAF et d'APGIS en matière d'assurance, de distribution, de recherche et de développement sur le champ de l'assurance santé et prévoyance collective.

Dans un second temps, ce partenariat pourra être étendu à d'autres enseignes du Groupe Covéa.

Au sein du Groupe, l'APGIS jouera désormais son rôle d'assureur et de gestionnaire des offres collectives d'assurance santé et prévoyance. Elle conserve son fonctionnement et sa gouvernance paritaires, ainsi que la maîtrise de sa stratégie et de ses coûts. Elle reste autonome en matière de gestion, d'organisation, de ressources humaines et d'informatique.

Cette alliance a été élaborée à partir d'une vision commune des enjeux de la protection sociale collective en entreprise au service des assurés, dans le respect de valeurs partagées d'humanisme et de solidarité.

A propos de l'APGIS

- 12ème institution de Prévoyance tous risques confondus (santé, prévoyance)
- 15ème organisme complémentaire (Compagnies, IP, Mutuelles) sur le marché de la santé collective
- Le montant des cotisations encaissées par l'APGIS en 2010 est de 443 M€ toutes opérations confondues. Les opérations d'assurance représentent 340 M€ dont 78 % en frais de santé.

- 24 717 entreprises participantes et 644 550 bénéficiaires

A propos de Covéa

- Réunit les mutuelles MAAF, MMA et GMF et assure près de 10,6 millions de Français en 2010
- Chiffre d'affaires 2010 : 13,6 milliards d'€ (+ 4%).
- N°1 en assurance de dommages aux biens des particuliers en France,
- N°4 sur le marché de la santé individuelle